

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

*125^e ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE*

Journée mondiale 1988 de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

MESSAGE CONJOINT
DE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE
ET DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Cette année marque le 125^e anniversaire de la naissance *d'un mouvement mondial* découlant de la publication d'un *ouvrage* intitulé «Un souvenir de Solférino» par un *homme* (Henry Dunant) dont les idées ont été reprises par un *groupe privé* (la Société genevoise d'Utilité publique) d'un *petit canton* (Genève) dans ce qui était alors et demeure un *petit pays* (la Suisse). A l'heure actuelle, 146 pays disposent d'une Société de Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, et l'effectif total du Mouvement est estimé à plus de 250 millions de personnes.

L'idée toute simple qui a jailli dans l'esprit d'Henry Dunant sur le champ de bataille de Solférino était que la dignité de l'homme doit être respectée en tout temps — même en temps de guerre. Sa vision et sa détermination ont eu deux conséquences déterminantes: tout d'abord, l'élaboration des Conventions de Genève, par lesquelles les gouvernements s'engagent à respecter et à protéger les victimes de conflits armés, et deuxièmement, la création d'un mouvement mondial neutre uni par son engagement au principe fondamental d'entraide entre les peuples.

Le 8 mai de chaque année, on célèbre, dans le monde entier, l'anniversaire d'Henry Dunant sous la forme d'une Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. A l'occasion de son 125^e anniversaire, le Mouvement a adopté le slogan: «125 ans à l'œuvre... et toujours en développement». La croissance du Mouvement et l'étendue des activités déployées en faveur des victimes de conflits et de catastrophes — au niveau personnel, local, national

ou international — signifient une vie nouvelle pour de nombreuses personnes dans le monde entier.

Le terme «développement» a de nombreuses significations. Pour la Croix-Rouge, il peut se résumer en deux idées fondamentales: la première est le développement continu du Mouvement lui-même; la seconde, le souci constant de faire en sorte que l'assistance qu'il offre soit adéquate, c'est-à-dire qu'elle ne soit ni excessive ni insuffisante, ni susceptible de créer en aucune manière une situation de dépendance chez les individus ou auprès des communautés qui en bénéficient, et, surtout, qu'elle soit impartiale. Ces deux principes élémentaires ont permis d'évoluer de la simple assistance d'urgence à des programmes visant à attaquer à la racine les causes des catastrophes.

Il va de soi que l'assistance immédiate aux victimes des conflits et de catastrophes naturelles demeure prioritaire pour le Mouvement; cependant, ce dernier doit aussi poursuivre et amplifier les efforts entrepris pour trouver des solutions durables, indépendantes de toute pression politique, avec la participation des populations locales. C'est de cette manière, et de cette manière seulement, que pourront être atteints les buts à long terme que se sont fixés la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Le Mouvement doit encore croître et se développer, non seulement en stature mais aussi, et plus encore, en connaissance généralisée de son propre potentiel.

Pour y parvenir, il a besoin de rencontrer, dans chaque pays, un intérêt et un soutien beaucoup plus grands de la part de l'opinion publique.

Réunions statutaires à Genève

La XXI^e session du Conseil exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est tenue à Genève les 21 et 22 avril 1988 sous la présidence de M. Mario Villarroel, président de la Ligue.

Les délégués ont entendu un rapport du Secrétaire général, M. Pär Stenbäck sur les activités du secrétariat de la Ligue depuis novembre 1987.

Parmi les principales décisions prises par le Conseil figurent l'admission provisoire à la Ligue de la Croix-Rouge du Tchad, 146^e membre de la fédération (*voir ci-dessous*), la création d'une commission composée de neuf membres, chargée d'évaluer la mise en œuvre de la «Stratégie pour le développement des Sociétés nationales pour les années 1980» adoptée en 1981 par la XXIV^e